



# La Recampado

## Accueil Collectif de Mineurs

### Préambule

À partir du cadre fixé par le projet éducatif, le directeur de l'accueil de mineurs élabore le projet pédagogique. Ce document est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil et résulte d'une préparation collective. Il traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné.

*Une nécessaire cohérence existe donc entre projet éducatif (les intentions, les buts et les valeurs) et projet pédagogique (les options pédagogiques et les choix méthodologiques).*

Ce document est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire la démarche pédagogique.

Il est diffusé avant l'ouverture de l'accueil, sous différentes formes (document de communication, lettre aux parents et aux jeunes, etc.) aux parents ainsi qu'à la DRJSCS du lieu du séjour.

### Sommaire

I. Descriptif de l'accueil.....	2
II. Rappel des principaux objectifs du projet éducatif de l'organisateur.....	3
III. Les intentions éducatives du directeur et l'équipe .....	3
IV. Le projet de fonctionnement .....	4
V. L'équipe d'adultes (équipe d'encadrement + équipe technique) .....	5
VI. Projet d'animation et activités.....	6
VII. Communication envers les familles .....	7
VIII. L'évaluation .....	7

# I. Descriptif de l'accueil

## A. La nature de l'accueil

- Accueil Collectif de Mineurs sans hébergement (petites vacances) = Les 114
- Accueil Collectif de Mineurs avec hébergement (colonie, mini séjours pendant les petites et grandes vacances) = Les 114 et Les 15/17
  
- Groupe « Les 114 »                    24 places
- Groupe « Les 15/17 »                16 places

## B. Nom et coordonnées complètes de l'organisateur

La commune de Saint-Chamas, organise depuis de nombreuses années des accueils collectifs de mineurs durant les temps périscolaires (mercredis) et extrascolaires (vacances) auprès d'enfants de la commune âgés de 3 à 17 ans.

Organisateur : **Mairie de Saint-Chamas**

La Récampado, 21 Avenue Maurice Berle, 13250 Saint-Chamas

**Adrien Imbert**, Responsable des 114 et 15/17

Tel. : 06 61 77 06 41 - [les11.17saintchamas@gmail.com](mailto:les11.17saintchamas@gmail.com)

**Frédérique Verranini**, Directrice du service Jeunesse & Sports

Tél. : 09 70 21 11 00 / 06 18 47 10 68 - [frederique.verranini@saint-chamas.com](mailto:frederique.verranini@saint-chamas.com)

**Rémi Magne**, Directeur Adjoint du service Jeunesse & Sports

Tél. : 09 70 21 11 00 / 06 20 63 55 01 - [remi.magne@saint-chamas.com](mailto:remi.magne@saint-chamas.com)

## C. Numéro de déclaration DDJS de l'accueil

Les 11/17 → n° 0130199CL000120

## D. Le lieu de l'accueil

Afin de répondre au mieux aux attentes des familles en matière de mode de garde et ainsi d'accueillir les jeunes dans des conditions optimales, nous occupons les locaux de l'école Joliot-Curie. Nous avons deux préfabriqués à notre disposition ainsi que la salle d'activités. De plus, une grande cour de récréation ainsi qu'un plateau sportif est à notre disposition.

### **EQUIPEMENTS INTÉRIEURS :**

- 3 salles d'activités (une salle dans l'école et 2 préfabriqués) ; 1 salle d'ordinateur

### **ÉQUIPEMENTS EXTÉRIEURS :**

- Cours de récréation ; Table de ping-pong ; Plateau sportif ; Jardin ; 1 cabanon (réserve)

## E. La date de l'accueil, l'effectif et l'âge des mineurs accueillis

Les 114 : Ouvert pour 24 jeunes de la commune de Saint-Chamas, scolarisés au collège. L'accueil se déroule durant toutes les vacances scolaires exceptées celles de fin d'année et les trois dernières semaines d'Aout.

L'accueil est encadré par 1 Directeur & 2 Animateurs lors des séjours et de 1 Directeur & 1 Animateur lors des petites vacances

Les 15/17 : Ouvert pour 13 à 16 jeunes de la commune de Saint-Chamas (suivant les séjours), scolarisés de la 3ème au lycée et âgés de 14 à 17 ans. L'ouverture de cet ACM est de 2 semaines durant le temps extrascolaire. Un séjour est programmé durant les vacances d'hiver et un séjour dans l'été.

L'accueil est encadré par 1 Directeur & 1 Animateur

## F. L'accueil d'enfants porteur d'un handicap

L'organisateur doit pouvoir accueillir et proposer des moyens d'adaptation à des enfants porteur d'un handicap, dans la mesure du possible sans que l'intérêt général ne soit affecté.

## G. Les modalités de transports sur place

Les transports sur les lieux de l'activité, s'effectuent en bus par le biais d'un marché public liant la commune de Saint-Chamas et la compagnie « Car postal ». Tous les autres trajets se réalisent à pied ou avec le minibus de la ville.  
Les 15/17 voyage la plupart du temps soit en minibus, soit en transport en commun.

## H. Les activités dominantes de l'accueil

Les 11/14 : Activités sportives, culturelles et ludiques. Séjours axés sur le sport, la détente et les découvertes du monde.  
Les 15/17 : Séjour culturels, sportifs.

## I. Le matériel pédagogique à disposition et le budget prévu

Nous avons du matériel afin de répondre aux besoins spécifiques de l'accueil :

- Sono ; Déguisements ; Jeux de sociétés ; Matériels pour les activités manuelles ; Du matériel pour les activités sportives (golf, tir à l'arc, badminton, ballons, chasubles, plots, baseball, palet breton, moly et pétanque)

Budget : Chaque ACM gère son budget dans un souci de continuité du service de qualité.

## J. Le règlement intérieur de la structure et de l'organisateur

Le règlement intérieur de l'accueil est joint en annexe.

# II. Rappel des principaux objectifs du projet éducatif de l'organisateur

Objectifs principaux :

- Aider les jeunes à devenir les adultes de demain
- Favoriser la confiance en soi
- Créer une dynamique de groupe

# III. Les intentions éducatives du directeur et l'équipe

## A. Les objectifs pédagogiques

- Permettre aux jeunes de vivre un temps de loisirs
- Favoriser le développement de l'autonomie dans le respect des besoins et des caractéristiques des pré-ados et des Ados
- Amener les jeunes à la découverte de disciplines ludiques, culturelles et sportives
- Favoriser l'acquisition de savoirs (être, faire...) en incitant à la mixité et aux passerelles entre tranches d'âges
- Inciter à la tolérance, à l'expression de la solidarité, de l'intégration et à la reconnaissance de la diversité
- Sensibiliser les jeunes à une alimentation équilibrée, à l'anti-gaspillage et au tri sélectif
- Mettre en avant les bienfaits des activités sportives sur la santé, aussi bien mentale que physique
- Appliquer une attitude bienveillante et favoriser l'entraide (adultes/jeunes et jeunes/jeunes)
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix afin de se construire
- Encourager l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie
- Encourager les jeunes à être acteur de leurs vacances

## B. Les démarches pédagogiques

Durant les temps d'accueil, nous devons aider les jeunes à pratiquer des activités manuelles, culturelles, ludiques et sportives, tout en les éveillant à une alimentation équilibrée et variée. Nous lui donnerons également des notions d'hygiène de vie en général et des notions de « vivre ensemble » en particulier.

Nous devons véhiculer les valeurs suivantes :

- Une bonne gestion de la fatigue (ne pas attendre d'être fatigué pour se reposer)
- Une vraie hygiène de vie (Alimentation équilibrée, sommeil réparateur, hydratation durant l'effort avant d'avoir soif, douche après l'effort ou en fin de journée, soin du corps...)
- Une autodiscipline qui devrait l'épargner de l'accident « cherché » (j'applique toutes les consignes même si elles sont contraignantes)
- Le respect de chacun et surtout de lui-même
- Un travail sur soi (Dépasser ses peurs ; se maîtriser, s'auto-évaluer, trouver ses solutions afin de ne pas se mettre hors normes...)
- Autorité bienveillante (adultes/enfants, enfants/enfants, adultes/adultes)
- Sensibilisation à la nutrition, éducation au goût

**Cette démarche pédagogique est source d'autonomie privilégiant la réussite de tous les jeunes.**

## IV. Le projet de fonctionnement

### A. La journée type de l'accueil en semaine d'activité

- 7h30-9h : Accueil échelonné, les jeunes arrivent souvent seul ou à vélo. Un moment de détente autour d'un jeu de carte ou de ballon est privilégié pour un accueil convivial. Ce temps sert aussi à préparer son pique-nique de la journée.
- 9h : Mise en place de l'activité ou départ vers le site du jour
- 11h30 : Temps libre en intérieur ou en extérieur
- 12h : Repas pris en commun, discussions échanges, blague...
- 13h : Temps calme
- 14h-16h30 : Reprise des activités par les animateurs
- 16h30 : Goûter
- 17h-18h30 : Départ échelonné des jeunes, suivant les autorisations

### B. La journée type de l'accueil en séjour

- 7h30-9h : Réveil des jeunes, petit déjeuner échelonné. Toilettes et préparation pour la journée
- 9h : départ pour la journée
- 11h30 – 13h30 : Préparation du repas, repas en commun et vaisselle.
- 14h-16h30 : Reprise des activités avec par les animateurs
- 16h30 : Goûter
- 17h-18h30 : Temps libre, gestion des douches, préparation du repas, mise de la table...
- 19h30 – 21h00 : Repas, vaisselles
- 21h – 22h30 : Veillée

### C. Organisation de l'infirmier

Le directeur de l'accueil assure la fonction d'assistant sanitaire. Il doit appeler les parents responsables des jeunes mais ne peut administrer des médicaments. En cas de soucis ou pour un avis médical, il doit appeler le 15 ou le 18 selon la gravité.

### D. Gestion des régimes alimentaires

Le dossier d'inscription permet aux familles de communiquer sur les régimes alimentaires de leur jeune. Si une particularité est communiquée, merci de le faire avant le séjour pour que nous puissions adapter nos menus.

## E. Gestion de l'argent de poche, des colis, du téléphone, du courrier, du linge, de la toilette, des affaires personnelles (bonbons, mp3...)

L'argent de poche est inutile durant le temps d'accueil sur l'ACM. Toutefois, lors de séjour, il est autorisé aux jeunes de prendre maximum 40€. En revanche, leurs argent est sous leur responsabilité. Tout autre objet personnel est également fortement déconseillé.

## F. Activités et évaluations

Toutes les activités proposées sont des activités de découvertes permettant aux jeunes de s'initier à diverses pratiques ludiques, sportive ou culturelles. Nous favorisons une mixité d'activités qui plaira à tous les jeunes.

Un de nos objectifs principal est de faire découvrir le monde à nos jeunes à travers nos séjours.

En fin de période, une évaluation sous forme de bilan de l'accueil est réalisée auprès des jeunes sous forme orale. De plus, grâce à la mise en place d'un blog, nous avons un retour direct via les commentaires des parents.

## G. Points négociables et non négociables (tabac, drogue, violence mixité etc...)

Une charte de vie est créée à chaque début de semaine avec les jeunes. Elle reprend les règles et les interdictions de l'ACM. Nous parlons du respect de soi et des autres, des horaires, de l'attitude... L'alcool et la cigarette sont formellement interdits, cela pourra entraîner des lourdes sanctions. De plus, une charte de bonne conduite est signée par les jeunes et leurs parents en début de semaine. Cette charte sera rappelée à chaque début de semaine.

## H. Quelles sanctions pour quels motifs ?

Chaque jeune doit respecter le règlement de l'accueil ainsi que les règles de vie. En cas d'entorse aux règles, selon la gravité, l'équipe d'animation lui proposera d'effectuer des sanctions pédagogiques (débarrassage, nettoyage, rangement). Néanmoins en cas de récidive, le jeune peut être exclu de l'accueil. Voir le règlement intérieur.

## V. L'équipe d'adultes (équipe d'encadrement + équipe technique)

### A. Composition de l'équipe, qualifications, compétences particulières

Rappel du taux d'encadrement :

- 1 animateur pour 12 enfants âgés de 6 à 17 ans

L'équipe est composée d'un directeur de l'accueil diplômé du BPJEPS et de 2 animateurs, dont 1 animateurs diplômés du BPJEPS ou BAFA ou BAFA.

Lors du recrutement nous vérifions que chacun adhère au projet éducatif de la commune et au projet pédagogique de la structure, l'équipe ayant pour objectif permanent la sécurité physique, morale et affective des enfants.

Le service Jeunesse et Sports de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale vérifie systématiquement les bulletins de casier judiciaire ainsi que le fichier national des personnels déclarés comme intervenants.

### B. Rôle et responsabilités de chacun (directeur, animateurs, AS, etc...)

Rôle du directeur :

- Il s'assure du bon déroulement de l'accueil
- Il veille à la « non dangerosité » des activités
- Il contrôle son personnel et remédie aux dysfonctionnements
- Il sensibilise les animateurs sur leurs rôles afin de garantir un accueil agréable à toutes et à tous
- Avec le personnel technique, il donne son avis sur les menus, le « timing » des repas, ainsi que sur le nettoyage de la structure
- Dans son rôle de formateur, il vérifie que les animateurs appliquent bien les consignes énoncées.

- Ils veillent à la sécurité morale, physique et affective des jeunes

#### Rôle des animateurs :

- Ils proposent, préparent et encadrent des activités culturelles, ludiques et sportives
- Ils appliquent les démarches pédagogiques du projet envers toutes les personnes avec lesquelles ils sont en interactions
- Ils veillent à la discipline du groupe qu'ils ont en charge

#### Pharmacie et soins :

- Des pharmacies sont à disposition des animateurs afin de soigner les éventuelles petites blessures (*À prendre lors des déplacements avec les fiches sanitaires de chaque enfant*)
- Chaque soin doit être inscrit par l'animateur dans un registre d'infirmerie et expliqué à son responsable
- En cas de coup porté à la tête, les pompiers sont automatiquement appelés, par mesure de précaution et pour conseils

#### Protocole d'accueil individualisé (PAI) :

La signature d'un PAI est nécessaire si :

- Pour toute pathologie chronique ou aiguë en cours (traitement à prendre), l'ordonnance du médecin devra être jointe.
- S'il s'agit d'un traitement à ne prendre qu'en cas de crise, les conditions et les modalités d'utilisation des produits devront être décrites.
- Les médicaments sont remis au responsable du séjour dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation.
- Les noms et prénoms devront être inscrits sur l'emballage.

### C. Quel accompagnement pour l'équipe et les stagiaires

Un entretien de milieu et de fin de séjour est réalisé par le directeur. Le bilan de ces entretiens est transmis à la directrice du service Jeunesse & sports.

Un entretien professionnel sera réalisé une fois par an en fin d'année pour rendre compte des objectifs fixés et voir l'évolution de la carrière. Il sera discuté des formations souhaitées dans un futur proche.

### D. Les temps de réunion d'équipe (avec qui, à quelle fréquence, quel contenu)

1 réunion est prévue en amont des vacances pour préparer les activités. Une réunion est programmée en milieu de semaine pour préparer les dernières activités ou créer les soirées des jeunes.

### E. Les règles non négociables

Il est interdit de sortir de la structure sans une trousse de secours à pharmacie complète, sans connaître le numéro du responsable, de la structure d'accueil et sans les fiches sanitaires de chaque jeune

## VI. Projet d'animation et activités

Les animations sont sportives et ludiques. Chaque semaine, des nouvelles activités sont programmées pour les jeunes. Le programme est imaginé par le directeur et les animateurs de l'accueil selon les envies des jeunes.

## VII. Communication envers les familles

### A. Modalités d'inscription

Les inscriptions se réalisent par le biais d'un logiciel sur internet et centralisées au guichet unique. Les informations destinées aux parents sont disponibles sur le site internet de la commune et devant toutes les écoles.

### B. Réunion d'information, portail famille

Tous les documents nécessaires pour le départ sont à télécharger sur le portail famille du site internet de la ville. Les parents ne possédant pas d'outils numériques peuvent se rendre directement au guichet unique ou des agents peuvent les accompagner dans leur démarche.

### C. Blog

Un Blog est utilisé pendant le séjour, il permet de donner des nouvelles aux familles par la présence de photos et d'un texte explicatif résumant la journée.

L'adresse est <http://infojeunesse.saint-chamas.com/>

Tous les articles ne sont accessibles qu'avec un mot de passe qui est transmis aux parents.

Ce dernier permet aux familles d'être rassurées sur l'engagement de l'équipe d'animation ainsi que sur la qualité des activités proposées. En effet, les jeunes accueillis sont venus pratiquer des activités culturelles, ludiques et sportives et souhaitent profiter de l'accueil dans les meilleures conditions.

## VIII. L'évaluation

**Afin de déterminer si les objectifs ont été atteints, nous évaluerons :**

- Le taux de participation et de satisfaction des semaines
- La participation aux activités
- La participation aux soirées
- Les comportements anormaux (refus des consignes, coup de blues ...)
- Le retour du personnel technique sur l'état des chambres.
- Le retour des parents via le blog ou le téléphone pendant le séjour
- Le retour des parents, des enfants, des élus et de la hiérarchie après le séjour

Un bilan de fin de d'accueil sera fait avec les enfants, l'équipe encadrante et le prestataire afin d'obtenir leur ressentis positifs ou négatifs ainsi que leurs propositions pour améliorer les futurs séjours.